



COMMUNIQUÉ N°32/16 - PA-CICG-OCT. 2016

COMMUNIQUE

La presse fait état de l'organisation le 05 octobre 2016 d'un sit-in par le FPI devant l'Assemblée Nationale.

L'administration n'a reçu aucun courrier relatif à ce sit-in.

Par conséquent, le Prefet du Département d'Abidjan informe que cette manifestation n'est pas autorisée. Il rappelle que les manifestations sur la voie publique sont soumises à autorisation préalable.

Le Préfet met en garde contre toutes tentatives de troubles à l'ordre public.

LE PREFET DU DÉPARTEMENT D'ABIDJAN